



Compte-rendu du Conseil Municipal

Conseil du 2 septembre 2016

L'an deux mil seize, **le deux septembre** à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de *BESSONCOURT*, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de *M. Guy MOUILLESEAUX*, Maire.

Présents: G. MOUILLESEAUX, F. RABIER, D. BALON, T. BESANCON, P. ARRIGHI, I. GIGOS, R. KHOUCHANE, L. NGUYEN DAÏ, L. SLIMANI

Excusés : L. FAIVRE (proc. à G.MOUILLESEAUX), A.M KARRER (Proc. à F. RABIER), C. KILQUE (Proc. à D. BALON), L. SIBRE (Proc. à T. BESANCON),

Absents : C. JECKER, E. RUYER

Madame Florence Rabier a été nommée secrétaire.

Modification du tableau des emplois

Suite à une contre-information du Centre de Gestion, il est possible de modifier la délibération du 25 juin dernier de la façon suivante :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide :

- Suppression à compter du 1^{er} octobre 2016, d'un emploi d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet.
- Création à compter du 1^{er} octobre 2016, d'un emploi d'adjoint technique de 1^{ère} classe à temps complet.

Renouvellement d'une convention avec le Conseil Départemental pour la fourniture de dispositifs de signalisations verticales

La commune fait partie du groupement de commande pour la fourniture et la livraison de dispositifs de signalisation avec le Conseil Départemental.

Le Conseil Municipal a accepté de rejoindre le groupement de commandes proposé par le Conseil Départemental afin de bénéficier de tarifs avantageux pour la fourniture de signalisation verticale, temporaire ou permanente.

La Convention renouvelée plusieurs fois arrive à échéance le 31 décembre 2016.

Le Conseil Départemental propose aux communes une reconduction pour l'année 2017, à l'unanimité le conseil émet un avis favorable pour renouveler l'adhésion au groupement de commandes, charge le Maire de signer la convention constitutive de groupement

Marché rue des Violettes- validation des offres

Le maire rappelle le projet de travaux de mise en sécurité de la rue des Violettes.

Il présente les différentes offres reçues des 3 entreprises consultées.

EUROVIA, COLAS, ROGER MARTIN (pas d'offre reçu)

Le bureau d'étude a réalisé une analyse des offres.

COLAS obtient la meilleure note.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 12 voix pour et 1 abstention, **décide de confier les travaux à l'entreprise COLAS pour un montant de 36990.50 € ht**



Rapport annuel de la Médiathèque 2015

Le Maire présente le rapport annuel de la Médiathèque pour l'année 2015.

Ayant entendu l'exposé du maire, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- **Approuve le rapport annuel de la Médiathèque pour 2015.**

Proposition d'acquisition de terrain par FPS Towers

Le maire présente le courrier de FPS Towers qui propose à la commune l'acquisition du terrain cadastré ZA 213 au lieu-dit Vers la Croix sur lequel est implantée l'antenne Bouygues.

Il est proposé à la commune l'acquisition de 40 m² pour 16000€, frais et droits de l'acte de vente à la charge de FPS Towers.

Ce terrain est actuellement loué par FPS Towers pour un montant annuel de 2520.17€.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

Décide de ne pas donner suite à cette offre d'acquisition.

Bail pour la mise à disposition d'un terrain pour l'implantation d'un « Drive-œufs »

Le maire présente la demande du GAEC DU GRAND CHAMP représenté par Christelle Koenig concernant la possibilité de mettre à disposition un terrain communal, le long de la rue des Magnolias, pour l'installation d'un distributeur à œufs.

Le Maire a proposé à madame Koenig le terrain cadastré ZA 250 situé rue des Magnolias vers le numéro 1.

Le Maire propose de signer un bail de mise à disposition de ce terrain de 1 an à partir du 1^{er} octobre 2016 renouvelable par tacite reconduction.

Il propose la mise à disposition pour un montant de 50 € par mois après une période de 3 mois gratuits.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

- **Autorise le Maire à établir le bail de mise à disposition du terrain pour la mise en place d'un « Drive-œuf » à partir du 1^{er} octobre 2016, avec une période gratuite de 3 mois (du 1/10/2016 au 31/12/2016) pour un montant de 50 € mensuel à partir du 1^{er} janvier 2017.**

Forêt : devis de travaux d'exploitation

Le maire présente le devis de l'ONF concernant les travaux d'exploitation de la parcelle 15r.

Le devis pour l'exploitation de 150 m³ de bois, grumes et bois de chauffage s'élève à 4260 € ht soit 4716 € ttc.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

- **Accepte la proposition de l'ONF pour l'exploitation de la parcelle 15 r, suivant le devis de 4260 € ht soit 4716 € ttc.**



Espace événementiel : demande de subvention au titre de fonds de soutien au BTP

Monsieur le Maire rappelle le projet de construction de l'espace événementiel et culturel sur la commune.

Il retrace l'évolution du projet et confirme le choix que le conseil vient d'arrêter.

Il expose qu'un plan de soutien au BTP de la Région Bourgogne Franche-Comté pourrait intervenir dans le financement du projet.

Après examen, discussion et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

-Sollicite une aide financière au titre du Fonds de soutien au BTP d'un montant de 300 000 €

-Adopte l'opération qui s'élève à 1 707 220 € ht (2 048 664 € ttc)

-Approuve le plan de financement prévisionnel qui s'établit comme suit :

Dépenses		Recettes		
poste	Mt HT €	Détail	Mt HT €	Taux
Construction espace événementiel	1 707 220	Aide sollicitée Fonds de soutien à BTP	300 000	17.5 %
		Autofinancement (fonds propres et emprunt)	1 407 220	82.5 %
TOTAUX	1 707 220		1 707 220	100%

Le projet sera réalisé sur 2016 et terminé en 2017

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à ce projet.

Participation des Carrés de l'Habitat pour le financement d'une clôture

Monsieur le Maire présente la réalisation des Carrés de l'Habitat à côté du Fort.

Il explique qu'il est nécessaire d'installer une clôture le long du Fort afin d'en sécuriser l'accès. La commune envisage la pose de panneaux de grillage rigide d'une hauteur de 1.93 m.

Carré de l'Habitat a prévu la pose d'une grille de 1.00 m de haut.

Il est proposé que la commune effectue les travaux et que

Carré de l'Habitat verse une participation financière de 1700€ à la commune.

Le Conseil Municipal

-accepte cet accord et valide la participation financière de 1700€ des Carrés de l'habitat.

-autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

DIVERS

-Plateau sportif : A partir de la rentrée de septembre, le plateau sportif sera ouvert de 13h30 à 19 h les mercredis et vendredis, sauf en cas de pluie. Le plateau sera fermé dès la tombée de la nuit quand elle interviendra avant 19 h.

-Un point est fait sur les différents échanges avec l'architecte de la salle, la commune et la Trésorière. Suite à un désaccord au niveau de la facturation des missions effectuées par l'architecte, la situation est bloquée.

Nous sommes dans l'attente de l'avis des conseillers de l'ordre des architectes.

-Ouverture du magasin BRICORAMA le 28 septembre 2016.



-Fonctionnement de l'Aire de jeux de la ZAC des Rives de l'Autruche.

Certains riverains de l'aire de jeux se plaignent des nuisances autour de l'aire de jeux.

Certains jeunes jouent au ballon et s'autorisent l'intrusion dans les propriétés privées afin de récupérer leurs ballons.

Il apparaît difficile de réglementer l'usage du ballon par un arrêté. En effet il semble compliqué d'envoyer la gendarmerie pour verbaliser des enfants qui ne respectent pas la réglementation.

Il serait souhaitable, que les enfants respectent le domaine privé et ne s'autorisent pas le droit de s'introduire sur les propriétés privées.

POUR INFO, un terrain de foot a été mis en herbe, avec des buts et des bancs près du stade de foot. Ce terrain est libre d'accès et on peut y jouer au ballon.

-Territoire Habitat a envoyé un courrier sollicitant à nouveau la garantie des prêts de TH pour le programme « Les Carrés de Suzanne ». Le Conseil reste sur sa position et ne souhaite pas répondre favorablement à cette demande.

Séance levée à 22h15

Prochain conseil 7 octobre 2016